

On travaille plus d'heures au Luxembourg que dans les pays voisins

La durée effective de travail est de 1 700 heures par an

Le nombre moyen d'heures effectivement travaillées est relativement stable : en léger recul après la crise, il est revenu quasiment au niveau de 2008. La durée de travail réelle au Grand-Duché correspond à la moyenne de l'Union européenne, alors qu'elle est sensiblement supérieure à celle des pays et régions limitrophes.

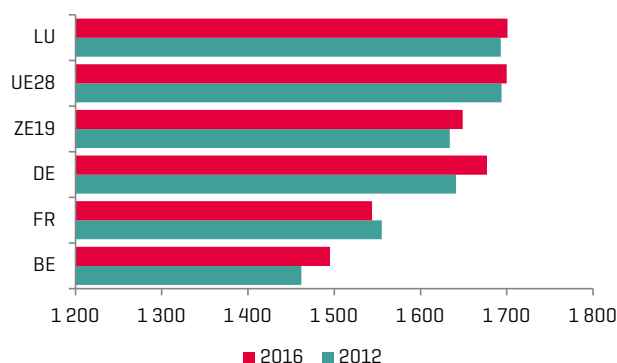
Au Luxembourg, la durée effective de travail¹ d'un salarié à temps plein est en moyenne de 1 701 heures par an. Elle se situe au niveau de la moyenne de l'Union européenne [1 700] et au-dessus de celle de la Zone euro [1 649] [cf. graphique 1]. Si on travaille un peu moins d'heures en Allemagne [1 677], le nombre d'heures effectivement travaillées par an est sensiblement moindre en France [1 544] et en Belgique [1 495]. Ces deux pays détiennent d'ailleurs la lanterne rouge de l'Union européenne, alors que l'on travaille le plus d'heures en Roumanie et dans le Royaume-Uni.

En comparaison avec la France et la Belgique, la durée de travail effective au Luxembourg est supérieure dans tous les secteurs d'activité [cf. graphique 2]. La même chose s'applique à l'Allemagne, à l'exception de quelques branches. Le secteur de la santé et de l'action sociale ainsi que l'hôtellerie et la restauration s'y distinguent avec une moyenne d'heures travaillées bien supérieure à la moyenne luxembourgeoise.

GRAPHIQUE 2 : LA DUREE DE TRAVAIL EFFECTIVE DEPASSE CELLE DES PAYS VOISINS DANS PRESQUE TOUS LES SECTEURS

GRAPHIQUE 1 : LE LUXEMBOURG SE SITUE AU NIVEAU DE L'UE

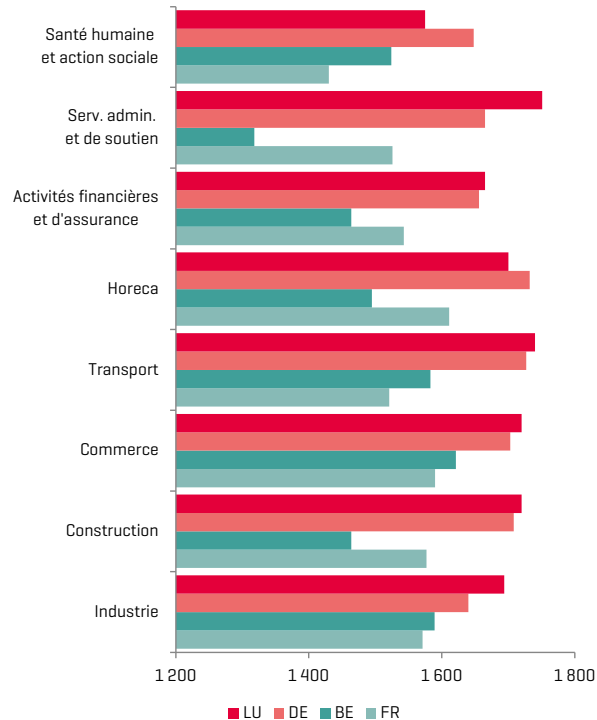
Heures effectivement travaillées en moyenne par an
par un employé à temps complet



Source : EUROSTAT/STATEC – enquêtes CMO

¹ Il s'agit bien du nombre d'heures réellement travaillées, et non pas d'heures contractuelles ou théoriques. Les heures non travaillées pour cause de congé de récréation, de congé de maladie, de jours fériés, de chômage technique, etc. y sont donc exclues, alors que les heures supplémentaires travaillées y sont incluses.

Heures effectivement travaillées en moyenne par an
par un employé à temps complet, par secteur d'activité

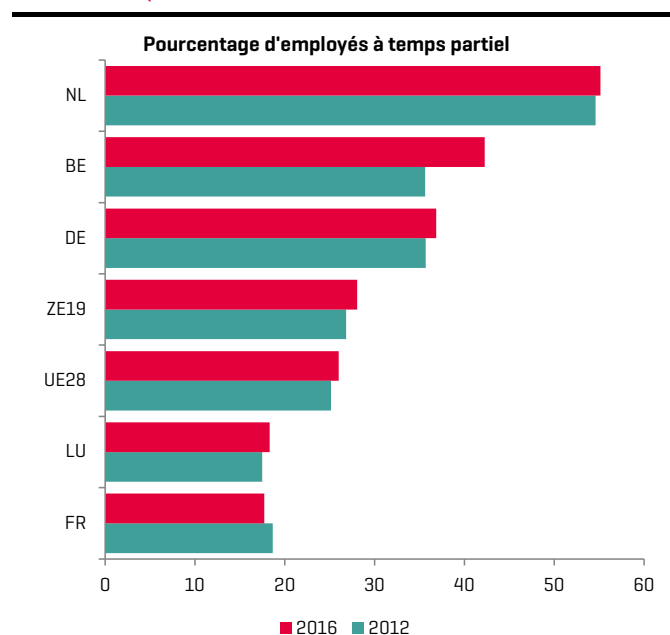


Source : EUROSTAT/STATEC – enquêtes CMO

Le travail partiel encore moins répandu au Luxembourg

Si le pourcentage de travailleurs à temps partiel [cf. graphique 3] a bien augmenté au Grand-Duché [de 13.2% en 2008 à 17.5% en 2012 et 18.3% en 2016], il reste tout de même inférieur à la moyenne de l'Union européenne [26.0%] et de la Zone euro [28.1%]. Parmi les pays limitrophes, ce n'est que la France qui affiche un taux similaire [17.7%, en léger recul par rapport à 2012], alors que plus d'un tiers des salariés travaillent à temps partiel en Allemagne [36.9%] et en Belgique [42.2%]. Aux Pays-Bas, même plus d'un salarié sur deux travaille à temps partiel [55.1%].

GRAPHIQUE 3 : LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL EST MOINS DEVELOPPE AU LUXEMBOURG QU'AILLEURS EN EUROPE



Source : EUROSTAT/STATEC – enquêtes CMO

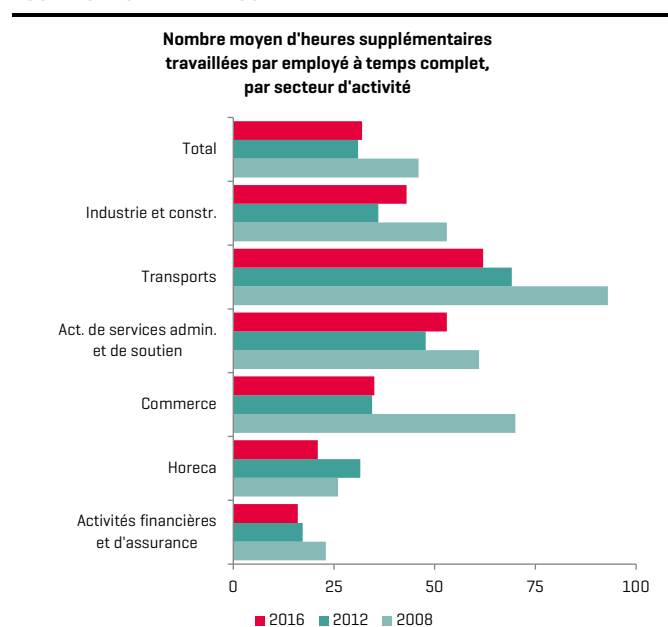
Quant à la durée de travail effective d'un temps partiel, force est de constater qu'en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, un travailleur à temps partiel travaille en moyenne la moitié des heures d'un temps complet. Au Luxembourg par contre, ce pourcentage est de 57%, alors que les temps partiels en France travaillent en moyenne 68% des heures d'un temps complet.

Si le pourcentage de temps partiels n'est que de 18.3% en moyenne au Grand-Duché, il est toutefois supérieur dans les grandes entreprises [26% dans les entreprises de 500 salariés ou plus] et plus faible dans les petites entreprises [14.3% dans les entreprises de 10 à 249 salariés]. Il est surtout fréquent dans certains secteurs comme les services administratifs et de soutien [45.5%] et la santé et l'action sociale [40.3%], alors qu'il est quasiment absent dans d'autres secteurs, comme p.ex. l'industrie [4.4%] et la construction [3.5%].

Heures supplémentaires : léger redressement après la crise

Le nombre d'heures supplémentaires travaillées [cf. graphique 4] avait fortement chuté après la crise économique, de 46 heures en moyenne pour un salarié à temps complet en 2008 à 31 heures en 2012. En 2016, ce chiffre a de nouveau augmenté légèrement à 32 heures en moyenne pour l'ensemble de l'économie (hors administration publique). La situation diverge toutefois fortement en fonction du secteur d'activité. Malgré le recul important, le secteur des transports affiche toujours un nombre élevé d'heures supplémentaires [62 hrs]. Le secteur des activités de services administratifs et de soutien reste le deuxième secteur à afficher plus d'une heure supplémentaire par semaine en moyenne [53 hrs]. C'est dans les entreprises de taille moyenne [de 50 à 249 salariés] que le nombre d'heures supplémentaires est le plus élevé.

GRAPHIQUE 4 : LE NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES PRESTEES A DE NOUVEAU LEGEREMENT AUGMENTE



Source : EUROSTAT/STATEC – enquêtes CMO

Source

Enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre [CMO] (Labour Cost Survey), menée au Luxembourg par le STATEC auprès d'un échantillon représentatif de plus de 2 600 entreprises de 10 salariés ou plus.

Paul Reiff
STATEC
paul.reiff@statec.etat.lu
[+352] 247-88475
www.statistiques.lu
ISSN 2304-7135